



DECLARATION UNITAIRE NEGOCIATION CSE LA POSTE SUR LE DROIT SYNDICAL SEANCE PLENIERE DU 18 JUILLET 2023 PRONONCEE A 11H55 APRES SUSPENSION DE SEANCE

Suite à la suspension de séance, nous les organisations syndicales représentatives à La Poste SA, décidons de quitter la séance de négociation de l'accord de « Droit syndical » ce jour.

Nous sommes à la 6^{ème} séance de négociation et l'ensemble des organisations a déjà largement exprimé ses revendications concernant ce sujet :

- Reconnaissance du syndicat et de l'organisation syndicale en tant que telle,
- Libertés d'information, de circulation et d'expression syndicales,
- Moyens attribués et à la main de l'OS, en termes de temps, de locaux, financiers, etc.

L'existant du droit syndical à La Poste SA doit être le socle de base de ces négociations. Force est de constater que la première version de ce projet d'accord, déjà proposée lors de la précédente séance, ne tient absolument pas compte des éléments cités plus haut.

Ainsi les organisations syndicales, unanimement, pensent qu'il n'est pas pertinent de poursuivre cette séance et demandent la prise en compte réelle de leurs revendications dans un nouveau texte dans les meilleurs délais.

Ceci doit être un préalable à la poursuite de cette négociation sur le droit syndical.

Issy-les-Moulineaux, le 18 juillet 2023.